



**Les principaux partis de l'opposition ont proposé à l'opinion leur lecture de la loi de finances 2023, qui a récemment été adoptée à l'Assemblée nationale. À chaque fois, ils ont reproché au gouvernement de favoriser la vie chère.**

Le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC) de Maurice Kamto a même parlé d'une « *politique accrue de paupérisation du peuple camerounais par le gouvernement* ».

« *Les hausses des impôts prévues touchent des secteurs vitaux sur le plan social, tel que celui de l'alimentation où il est envisagé le passage de 5% à 10% de prélèvement fiscal sur les droits d'importation, soit un doublement des taxes, dans un pays où l'autosuffisance alimentaire n'est pas assurée et où les populations subissent une inflation galopante qui a vu le panier de la ménagère se vider progressivement* », peut-on lire dans un communiqué signé de Syrie Galex Soh, le secrétaire national du MRC, chargé des affaires économiques, de l'intégration régionale et du développement de l'emploi.

Le Social Democratic Front (SDF) regrette aussi ces hausses des prix. « *Il est déjà prévu l'augmentation des prix de l'essence, du gasoil, du gaz et du pétrole. Je ne parle pas des timbres et autres frais fonciers. Cela signifie que les coûts de production et de transport augmenteront et que les prix de vente augmenteront aussi* », écrit l'économiste Louis-Marie Kakdeu, qui est un des membres du Shadow Cabinet du SDF.

Il ne manque pas d'énumérer les conséquences de cette option : *« cela veut dire surtout que la production locale est vouée à n'être jamais compétitive et que le gouvernement camerounais a fait le choix, une fois de trop, à soumettre le pays à la dépendance extérieure. S'il y a une autre crise mondiale qui survient, alors nous la subirons de plein fouet »*.

Le Parti camerounais pour la réconciliation nationale (PCRN) est dans la même logique. Avec les 17 amendements de la loi de finances qu'il a déposés à l'Assemblée nationale, le parti de Cabral Libii jugeait inopportune l'augmentation de 33% du timbre fiscal, de 40% du timbre sur le connaissement, de 50% de la vinette de certaines automobiles...

Le gouvernement a en effet fait le choix de proposer au Parlement un ajustement des tarifs du timbre de dimension ainsi que de certains timbres spécifiques. S'agissant du timbre de dimension, il est proposé une augmentation de 1 000 FCFA à 1 500 FCFA. *« Il convient de relever que le tarif de 1 500 FCFA demeure conforme aux dispositions communautaires de la zone Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) qui fixent le tarif maximum de droit de timbre de dimension à 1 600 FCFA »*, peut-on lire dans l'exposé des motifs du projet de la loi de finances proposé par le gouvernement.

### **Besoin de ressources**

Dans ce même document, on apprend que la législation en matière de timbre est longtemps demeurée à l'abri des changements fiscaux. *« Tenant compte du besoin en ressources de plus en plus croissant de l'État, il apparaît aujourd'hui opportun d'explorer cette assiette fiscale »*, justifie le gouvernement.

Comme avec les timbres, le gouvernement a tenu à apporter des explications sur les hausses fiscales envisagées en 2023. C'est le cas de celles prévues dans le secteur foncier, qui font couler beaucoup d'encre et de salive. *« Au regard de l'évolution du contexte socio-économique, marqué par l'accroissement de la demande, un taux d'urbanisation galopant et une tendance à l'accaparement des terres, le relèvement des taux sonne désormais comme un impératif pour réguler le secteur et contribuer au budget de l'État »*.

Ref: [StopBlablaCam](#)